

les habitants de cette ville. Tout le monde s'enfuit. Le maire, effrayé, consulte la préfecture, qui lui répond : Rappelez les Sœurs. Et celles-ci s'empressent de répondre à cet appel.

“ Comment blâmer ces infirmiers et ces infirmières laïques de leur défection, de leur refus de contracter la peste en soignant ceux qui en étaient atteints ; d'avoir, pères et mères de famille, hésité devant la perspective de laisser leurs enfants orphelins !

“ L'appât de l'argent ne suffit pas pour s'enfermer dans des salles à air empoisonné et s'y livrer aux opérations les plus répugnantes ; il faut un dévouement sans bornes allant jusqu'au sacrifice de la vie, et de fortes convictions religieuses que seule possède la congréganiste.

“ J'estime donc que la création d'une école d'infirmières laïques à l'hôpital de Mende est sans utilité ”.

A la suite de ce rapport, le conseil, à la majorité, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de créer une école d'infirmières.

A PROPOS DU VETO DE L'AUTRICHE. — *L'Osservatore Romano* a publié un long article sur les récentes déclarations du comte Goluchowski relativement au veto exercé par l'Autriche-Hongrie au dernier conclave.

*L'Osservatore* nie qu'on puisse attribuer au veto un caractère de droit consuetudinaire, parce qu'il n'a jamais été accepté par la législation ecclésiastique, et parce qu'il constitue évidemment une restriction à la pleine liberté et à l'indépendance que le pouvoir ecclésiastique doit avoir dans l'élection du pape.

Le journal catholique conclut ainsi :

“ Les cardinaux, pour éviter des maux plus graves et par un sentiment de prudence traditionnel, ont parfois toléré et pris en considération le veto prononcé par des